Polypropylène TIPPLEN

Fiche de données de sécurité

selon le règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 22/05/1998 Date de révision: 22/05/2023 Remplace la version de: 23/12/2022 Version: 5.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique	:	Substance
Nom commercial	:	Polypropylène TIPPLEN
Nom commercial	:	Polypropylène TIPPLEN
Nom IUPAC	:	polypropylène – homopolymère (CAS 9003-07-0); polypropylène – copolymère éthylène/propylène (CAS 9010-79-1)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : La substance peu être utilisée dans différents domaines, p.ex. : matières d'emballage en plastique, tuyaux, pièces d'industrie automobile, pièces d'industrie de construction, équipements sportifs, équipements de ménage, produits d'hygiène, etc.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MOL Petrochemicals Co.Ltd. Plc.
Ipartelep, Gyari u.
HU– 3581 Tiszaujvaros
Hungary
T +36 49 522 222 - F + 36 49 886 490
sds@tvk.hu - www.mol.hu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	This number provides contact details for all French Poison Control centers. These poison and toxicovigilance centers provide free medical assistance (excluding call costs), 24 hours a day, 7 days a week.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis
Ne contient aucune substance PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluée conformément à REACH Annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Polymère

Nom : Polypropylène TIPPLEN

Nom	Identificateur de produit	%
Homopolymère de 1-propène ; Polypropylène	N° CAS: 9003-07-0	100
Polymère 1-propène avec éthène ; Copolymère éthylène propylène	N° CAS: 9010-79-1	100

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin. Montrer la fiche de données de sécurité ou l'étiquette si possible. Il n'a lieu à aucune mesure extraordinaire.

Premiers soins après inhalation : En cas de symptômes résultant de l'inhalation de poussières. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Si la respiration est difficile, emmener la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. En cas de contacte de la substance brûlante avec la peau, il ne faut pas l'enlever de la peau, mais refroidir la surface blessée de la peau avec de l'eau froide et d'assurer les soins médicaux. Raffreddare l'area interessata con acqua corrente e fornire assistenza medica.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si des particules de poussière restent dans les yeux, ne pas frotter car l'abrasion mécanique due à la poussière peut endommager la cornée. Consulter un médicin si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Ne rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

moyen(s) d'extinction approprié(s) : Mousse. Dispositifs d'extinction à poussière et à mousse. Rideau d'eau et eau pulvérisée en cas d'incendie important.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas appliquer de jets d'eau directement sur le produit en feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Lors du chargement et du déchargement des dispositifs de transport (silos, citernes, etc.), la poussière générée en grande quantité peut exploser ou prendre feu suite à la charge électrostatique. Il convient ainsi neutraliser la charge électrostatique dans les locaux concernés. Des mesures contre les charges électrostatiques sont donc nécessaires (mise à la terre, mesures pour une décharge électrostatique sûre) pour ces installations. Les nuages de poussières peuvent présenter un risque d'explosion.

Reactivité en cas d'incendie : Le produit est une substance combustible mais difficilement inflammable.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. fumée.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	:	En cas d' incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter la tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.
Autres informations	:	En cas d'incendie important, il convient de protéger les personnes, les dépôts et tout ce qui se trouve à la proximité du feu à l'aide d'un rideau d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Risque de glissade sur la matière renversée. Il convient d'éviter tout contact du polymère fondu avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures antipoussières	:	Ne pas inhaler la poussière.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, rivières ou autres cours ou plans d'eau, ou dans des espaces souterrains (tunnels, caves, etc.).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	Transférer le produit collecté et les autres matériaux contaminés dans des réservoirs appropriés en vue d'un recyclage ou d'une élimination en toute sécurité. À l'aide d'une pelle propre, mettre le matériau dans un récipient sec et couvrir sans le comprimer. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre.
Procédés de nettoyage	:	Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.
Autres informations	:	Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir encore l'art. 8 (équipement de protection personnelles) et l'art. 13 (déposigage de déchets).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter toute formation de poussière. Empêcher la formation de charges électrostatiques. Éviter les rejets dans l'environnement. La distance du produit et de la source de chaleur doit être au moins 1 m.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Conditions de stockage	:	Stocker dans un endroit sec. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les locaux utilisés au stockage des produits doivent correspondre aux règles de protection contre les incendies relatives aux bâtiments et les installations électriques doivent également correspondre aux règles en vigueur.
Température de stockage	:	-20 – 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Les procédures de manutention doivent limiter au minimum la production de poussière. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières. Méthode conseillée pour la détermination du contenu en poussière de polyéthylène de l'air du lieu de travail : gravimétrie, dispositif de mesure du contenu en poussière de l'air.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Lunettes de protection

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Vêtements de protection. Propriétés électrostatiques (EN 1149-1). Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

Protection de la peau et du corps	
Type	**Norme**
Chaussures de sécurité	EN ISO 20345

Protection des mains:
Gants résistants à la chaleur avec longues manchettes ou manchettes

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Demi-masques filtrants de protection contre les particules (EN 149).

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Couleur	:	Incolore.
Odeur	:	odeur typique de paraffine.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	133 – 165 °C
Point de congélation	:	Pas disponible
Point d'ébullition	:	Pas disponible
Inflammabilité	:	Pas disponible
Limites d'explosivité	:	Non applicable
Limite inférieure d'explosivité	:	32 g/m³
Limite supérieure d'explosivité	:	Non applicable
Point d'éclair	:	350 – 370 °C
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Pas disponible
pH	:	Pas disponible
pH solution	:	Pas disponible
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Solubilité	:	insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	900 – 910 kg/m³
Densité relative	:	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	:	Non applicable
La taille des particules	:	Pas disponible
Répartition granulométrique	:	Pas disponible
Forme des particules	:	Pas disponible
Rapport d'aspect des particules	:	Pas disponible
État d'agrégation des particules	:	Pas disponible
État d'agglomération des particules	:	Pas disponible
Surface spécifique des particules	:	Pas disponible
Poussière de particules	:	Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Energie minimale d'ignition	:	1,6 J
Densité apparente	:	500 – 550 kg/m³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des charges électrostatiques peuvent être générées lors de la manipulation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La poussière peut former un mélange explosif dans l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Elles peuvent s'enflammer en présence de chaleur, d'étincelles, d'électricité statique ou de flammes.

10.5. Matières incompatibles

Chlore, fluor, matières comburantes fortes, carbures d'hydrogène contenant du chlore, essence et huiles lubrifiantes. acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Polypropylène TIPPLEN	
DL50 orale rat	> 110000 mg/kg

Homopolymère de 1-propène ; Polypropylène (9003-07-0)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Homopolymère de 1-propène ; Polypropylène (9003-07-0)	
Groupe IARC	3 - Non classable

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Polypropylène TIPPLEN	
Persistance et dégradabilité	Les effets nocifs de la substance exercés sur l'environnement ne sont pas connus. Il s'agit d'une substance artificielle qui se dégrade très lentement. Elle se dégrade sous l'effet des rayons ultraviolets. Elle ne se dissout pas dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Polypropylène TIPPLEN	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Polypropylène TIPPLEN
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Isoler et éliminer les déchets conformément aux réglementations locales.

Recommandatiojns de traitement d'eaux usées : Si la substance - les granulés - est déversée accidentellement dans l'environnement, il convient d'assurer qu'elle n'arrive pas dans le système d'égout où elle peut former un bouchon mécanique.

Recommandations de traitement de déchets : Il faut collecter la substance mécaniquement, la transporter afin de l'utiliser; de la réutiliser ou de l'éliminer selon les règles juridiques en vigueur.

Indications complémentaires : Dans tout autre cas, la substance doit être traitée en vertu des règles juridiques en vigueur, relatives à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / ADN / RID

ADR	RID	ADN	IMDG
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Polypropylène TIPPLEN n'est pas sur la liste Candidate REACH
Polypropylène TIPPLEN n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH
Non inscrit sur la liste PIC (Règlement UE 649/2012)
Non inscrit sur la liste POP (Règlement UE 2019/1021)
Non répertorié sur la liste d'appauvrissement de la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
Autres informations, restrictions et dispositions légales : Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 et tous ses amendements et modifications.
Ne contient pas de substance(s) inscrite(s) sur la liste des précurseurs de drogue (Règlement CE 273/2004 concernant la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles

Code	Description
RG 66	Occupational rhinitis and asthma

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Exempté de REACH
Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.-16.	Toutes les rubriques	Mis à jour	All Sections have been updated

SDS EU (REACH Annex II) MOL

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit